

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CA du 29 juillet à 19h à la Mairie des Lilas

Membres présents:

Dale Rowe, Raul Velasco, Kristin Meller, Marie-Clémentine Marès, Eva Bodinet, Xecon Uddin, Anita Ljung, Aude Gourichon, Michel Jourdain

Excusés / absents:

Dana Radulescu, Laurence Geoffroy, Martine Besombes, Charmiane Frey, Mathias Courgeon, Clémence Fernando, Vania Nikolcic

ORDRE DU JOUR

- Discussion sur la proposition d'une augmentation tarifaire
- Point sur la répartition des heures d'enseignement
- Divers

AUGMENTATION TARIFAIRE

1. Noyau dur

Kristin rappelle l'article 2.2 de notre Règlement Intérieur:

"Les membres permanents partagent solidairement le loyer, les frais d'électricité et d'eau et les frais d'assurances".

Après 9 mois de fonctionnement à la Halle Jean Jaurès, nous sommes en mesure de calculer nos nouveaux frais fixes. Ils ont plus que triplé, passant de 3 936 euros annuels à 15 020 euros annuels.

Notre loyer est passé de 80 euros par mois à 400 euros par mois.

Nos frais d'électricité passent de 328 euros par mois à 760 euros par mois (calculé sur 8 mois, après relevé du compteur). Dans cette moyenne, 2 mois d'utilisation des lampes chauffantes ne sont pas comptés pour cause de non utilisation en novembre et décembre. Nous anticipons une moyenne de 800 euros par mois.

La cotisation du noyau dur n'a pas augmenté depuis sa création, en 2010. En effet, nos frais fixes étaient extrêmement bas, il n'y avait pas raison de la modifier.

Pour assurer le financement de nos nouveaux frais fixes jusqu'à notre relogement dans 8 ans, une première proposition d'augmentation de la cotisation des membres permanents a été faite en juin:

305 -> 580 euros (tarif normal)

170 -> 280 euros (tarif solidaire)

Ce calcul avait été effectué sur la base de 18 membres permanents au tarif normal et 10 membres permanents au tarif solidaire.

Une nouvelle proposition est faite :

305 -> 500 euros (tarif normal)

170 -> 280 euros (tarif solidaire).

Ce nouveau calcul est effectué sur la base de 23 membres permanents au tarif normal et 15 membres permanents au tarif solidaire. Le noyau dur devrait donc passer de 28 membres actuels à 38 membres.

Si tel était le cas, ces tarifs rapporteraient 15 700 euros annuels, ce qui permettrait de couvrir nos frais fixes pour les années à venir.

Commentaires:

- Nous avons beaucoup de nouvelles candidatures, donc augmenter la taille du noyau dur est possible.

- Nous devons faire attention à notre consommation d'électricité, voire faire des modifications d'installation.

Réponses:

-> il est prévu de rationaliser le système des lampes chauffantes, afin de pouvoir ne chauffer que la zone où l'on travaille.

-> le problème de notre local est sa hauteur. Quoi que nous fassions, pour pouvoir travailler dans des conditions acceptables en hiver (entre 14 et 16 degrés par temps froid), nous devons faire face à des frais d'électricité élevés. Si l'atelier est trop froid, nous perdrons nos membres.

2. Membres réguliers

Le reste de nos besoins financiers seront assurés par les membres réguliers.

De 2021 à 2024, ces charges s'élevaient à 8 000 euros par an en moyenne (excepté les frais de déménagement, financés par notre épargne).

Les charges pour l'année 2025, et jusqu'à notre relogement, vont se situer aux alentours de 10 800 euros annuels.

La première proposition d'augmentation de la cotisation des membres réguliers, faite en juin, était celle-ci :

190 -> 280 euros (tarif normal)

120 -> 180 euros (tarif solidaire)

Une nouvelle proposition est faite:

190 -> 300 euros (tarif normal)

120 -> 180 euros (tarif solidaire)

La proposition du tarif normal à 300 euros permettrait de rapprocher nos tarifs à ceux pratiqués par l'atelier Sfumato, qui demande 360 euros par an pour une fréquentation limitée à 3 séances par mois. Notre tarif resterait donc très compétitif, vu que les membres réguliers peuvent fréquenter l'atelier chaque semaine de jeudi à dimanche, considérant aussi le fait que nous proposons un tarif solidaire.

Si nos effectifs réguliers passent de 40 (situation en juin) à 60 - dont 40 réguliers et 20 solidaires - nous pourrions compter sur une recette de 15 600 euros. Cette somme suffirait à financer toutes nos

dépenses, y compris notre action pédagogique et d'éventuels investissements et permettrait aussi de faire quelques économies, en vue de notre déménagement dans quelques années.

Commentaires:

- *S'approcher des tarifs de l'atelier Sfumato est une bonne idée. Nous resterions très compétitifs.*
- *Il est important de signaler que nous avons tout de même dépensé 3 492 pour les cours et stages de septembre 2024 à juin 2025. Est-ce juste que les membres paient cette dépense ?*

Réponse:

- Oui, c'est juste dans la mesure où cela nous permet de continuer à être hébergés par la municipalité. Si nous n'accueillons pas toute l'année les habitants des Lilas pour des cours et stages, la Mairie nous demandera de partir. La municipalité a refusé de subventionner ces cours et stages et elle a également refusé de subventionner Lil'art, puisqu'elle a déjà dépensé une somme considérable sur les travaux à la Halle. Il est important de signaler que le coût des cours et des stages à la charge de l'association reste faible comparé à la contribution des élèves eux-mêmes : 3 492 euros pour l'association contre 13 000 euros pour les élèves. De plus, les effectifs des cours vont augmenter (maximum 8), ce qui produira une recette plus élevée et donc une dépense moindre pour l'association, donc pour les membres.

3. Résidences

La proposition est faite d'augmenter prix des résidences. Il est rappelé qu'il s'agit de résidences pour un mois, non renouvelables, réservées aux membres réguliers. Le tarif passerait de 70 euros à 200 euros.

Proposition en réponse à une de nos membres régulières qui vit en Bourgogne et vient chaque année faire une résidence. Elle juge insuffisant notre tarif, considérant la qualité de l'atelier et les conditions de travail.

Commentaires:

- *200 euros serait une augmentation trop importante. Dans ce cas, le membre aurait plus intérêt à passer au noyau dur.*

Réponse:

- Cela peut être plus avantageux de faire une résidence, car pas besoin d'assumer des tâches de noyau dur, et pas besoin de s'inscrire aux permanences de jeudi à dimanche, la place étant assurée d'office.

Question :

- *Peut-on faire une résidence pour moins longtemps ?*

Réponse:

- Oui, le tarif est calculé au prorata du temps passé à l'atelier.

- *Seconde proposition : 150 euros au lieu de 200 euros pour un mois.*
- *Troisième proposition: 160 euros pour un mois, donc 40 euros pour une semaine.*

Conclusion sur les tarifs

Les discussions se poursuivront avec les membres du noyau dur à l'atelier les 12 août et le 9 septembre à 18h. Peuvent s'y joindre tout membre de l'association désirant y participer.

Les tarifs seront mis au vote au CA du 17 septembre.

POINT SUR LA RÉPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT

Marie-Clémentine présente un tableau récapitulant toutes les entrées et les sorties d'argent pour les cours de septembre 2024 à juin 2025.

En ce qui concerne les cours à l'année, elle constate que certaines professeures gagnent plus que d'autres, ayant fait plus de séances (résultat du hasard du calendrier).

Marie-Clémentine propose que les cours à l'année soient tous limités à 30 séances.

D'autre part, elle soulève le fait qu'Aude a mis en place des séances de 3h30 pour l'année 2025-2026. Dans un souci d'équité et d'égalité, Marie-Clémentine préconise la même durée pour tous les cours, soit 3 heures hebdomadaires, quelque soit le souhait des élèves, y compris si ces derniers sont disposés à payer plus.

Elle demande que les dépenses pour le matériel collectif des cours soit bien maîtrisées, afin de faire des économies. Et elle ajoute que les fournitures pour les cours doivent servir à l'apprentissage et non pas à faire des tirages pour son propre compte.

Commentaires:

- *Aude objecte que 3 heures ne suffisent pas pour un cours de taille-douce.*

Réponses:

- *Le but d'un cours est l'apprentissage technique et non pas la réalisation de tirages.*
- *Le travail de chaque séance doit être simplifié pour rentrer dans les temps. Le programme du cours doit être structuré afin que l'essentiel soit abordé durant l'année entière.*

Question:

- *Aude demande pourquoi les professeures n'ont pas accès à la messagerie de l'association dédiée à notre communication avec les Lilasiens, afin de leur proposer des cours et des stages.*

Réponse :

- La messagerie appartient à l'association est elle est gérée par la ou les personnes en charge de notre action pédagogique. La communication en direction des habitants des Lilas a pour but l'intérêt collectif de l'association, et non pas l'intérêt particulier de telle ou telle professeure.

Question:

- Comment cela se fait-il qu'une professeure en charge d'un cours annuel puisse aussi faire des stages, des ateliers et Lil'art, tout payé par l'association ? Ne serait-ce pas bien de donner du travail à plus de membres de l'association ?

Réponse :

- Il faudra que le CA dédie une réunion à ces questions. En effet, nous devons chercher à inclure d'autres membres qui souhaiteraient donner des cours ou réaliser des animations dans le cadre de l'ouverture aux Lilasiens et veiller sur l'équité et l'égalité entre eux.

Conclusion sur la répartition des heures d'enseignement

À partir de l'année 2025-2026, les cours annuels seront limités à 30 séances de 3 heures.

Le CA se réunira le 15 octobre pour travailler sur la répartition du travail entre les membres souhaitant donner des cours, stages et animations dans le cadre de l'accueil des Lilasiens, et pour fixer les budgets pour le matériel. Peuvent venir à cette réunion tout membre intéressé par ce type de travail.

DIVERS

- Dale nous informe que la Mairie vient de publier une annonce concernant les portes ouvertes des ateliers d'artistes des Lilas qui se déroulera le **dimanche 21 septembre de 11h à 18h**, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. Nous y participerons, suivant la demande d'Eva auprès des services culturels de la Ville.

- Dale demande si nous souhaiterions être inclus dans le programme Mozin'Arts à Montreuil les **19, 20 et 21 septembre** pour les Journées Matrimoine et Patrimoine. Le fait de figurer dans leur programme d'événements pourrait donner envie à leurs visiteurs de venir nous voir.
Accord enthousiaste des membres présents.

Fin de la réunion à 19h30